



Mars 2021

Le Journal de la CGT Finances Publiques

www.dgfip.cgt.fr/013

cgt.drifip13@dgfip.finances.gouv.fr

04 91 17 92 06 / 97 67

Edito

Aplati.e par le CREP ?

La campagne d'évaluation professionnelle a commencé pour l'année 2021 sur la gestion 2020.

Elle est particulière cette année à plus d'un titre : PCA, PRA, télétravail à domicile, ASA, etc.

Désormais, les *lignes directrices de gestion* permettent d'introduire l'arbitraire dans le déroulement de carrière.

Ainsi, les appréciations littérales et cotations du tableau synoptique du compte rendu de l'évaluation professionnelle (CREP) seront prises en compte pour les listes d'aptitudes mais aussi pour les tableaux d'avancement à l'intérieur de la catégorie.

A titre d'exemple, dès 2022, pour pouvoir prétendre au tableau d'avancement de grade pour les B et C, il faudra à minima avoir 3 « très bon » dans les cotations du tableau synoptique. Une cotation « insuffisant » rendra impossible l'accès au grade supérieur. Et à terme les mutations avec la multiplication des postes « au choix » et l'indemnitaire (via le RIFSEEP) seront également dépendants de votre évaluation professionnelle.

Il est donc primordial d'être attentif dès cette année, que vous soyez cadre C, B ou A.

Surtout n'hésitez pas à contacter le syndicat et les élus du personnel ; nous sommes à votre disposition pour vous conseiller et vous aider.



Mobilisations des agents des finances publiques en présence d'élus locaux à Marseille. PHOTO A.L.H.

Finances publiques : non au transfert à La Ciotat

MARSEILLE

À l'appel de la CGT finances publiques des Bouches-du-Rhône, agents et élus locaux se sont mobilisés et rencontrés, lundi rue Borde pour combattre le transfert de missions du service des impôts des entreprises des 5^e/6^e arrondissements de la ville vers La Ciotat.

La direction des finances publiques n'en est pas à son coup d'essai. Depuis l'annonce faite en juin 2019 de la délocalisation des missions du service des impôts des entreprises des 5^e/6^e arrondissements de Marseille vers La Ciotat, les organisations syndicales se battent pour l'éviter. Lundi, malgré « l'interdiction formelle de la direction » et

à l'appel de la CGT finances publiques 13, un rassemblement a été organisé au centre des finances publiques, rue Borde dans le 8^e arrondissement pour rencontrer des élus locaux.

Des emplois menacés

« Notre objectif, c'est de sauver le service impôts des entreprises qui va être transféré de Marseille vers La Ciotat. Or, ce service s'occupe d'arrondissements de Marseille et c'est assez incompréhensible sachant qu'il y a le fonds de solidarité et que les artisans, TPE et PME ont besoin de nous pour les aider », souligne Philippe Laget, secrétaire CGT finances publiques 13. « Il faut maintenir un service de proximité et le garder à taille humaine pour répondre aux problèmes des entreprises. »

L'administration quant à elle campe sur ses positions et elle campe sur ses positions et « fait ça sans avoir concerté les élus locaux », « Il y a à Marseille une population qui a un niveau de pauvreté qui est assez impor-

tant et qui doit avoir du service local », réagit Didier Jau, maire (Printemps marseillais) dans les 4^e et 5^e arrondissements. « Téléporter un service jusqu'à La Ciotat, c'est éloigner ces services d'une population qui en a le plus besoin. »

113 emplois ont déjà été supprimés cette année sous couvert de délocalisation et « une grosse centaine » sont menacés d'ici à l'année prochaine. « Ce démenagement est un tour de passe-passe fait par le ministère pour supprimer des emplois », poursuit Philippe Laget. Un sentiment que partage Maxime Picard, secrétaire départemental de Solidaires finances publiques 13 : « On nous demande de faire moins bien ou plus du tout notre travail pour laisser la place au digital et vider les services de leur substance. » Avant d'ajouter : « La seule chose qui les intéresse, c'est de faire des économies au détriment de l'humain. »

Agathe L'hôte

On parle de nous dans la Marseillaise !

La DG a fourni un opuscule aux directions locales ; « RIPOSTE ».

Il s'agit de mener systématiquement la contre-offensive médiatique dans la presse régionale quand cette dernière se fait l'écho de la lutte des agents contre le « NRP », nouveau réseau de proximité, appellation orwellienne du démantèlement de nos services.

La DG fournit ainsi les **éléments de langage** pour les directions locales.

La presse a largement couvert l'heure d'info syndicale à l'initiative de l'intersyndicale CGT / Solidaire le 15/02/2021 au siège de la Drfip 13. (voir sur notre site).

Les maires des secteurs 3 et 4, c'est-à-dire de Marseille 4/5 et Marseille 6/8 étaient présents pour soutenir notre lutte pour le service public de proximité et l'égalité d'accès et de traitement.

La « riposte » de la Drfip 13 ne s'est pas faite attendre. Dans la Marseillaise du 25/02/2021, la Direction locale indique vouloir rectifier des « contre-vérités » et même « éclairer les lecteurs » (!).

Des contre-vérités ? C'est quoi sinon des mensonges qui auraient l'air vrai ?!

Mais qui affirme des « contre-vérités » ?

La CGT ? Les journalistes ?

Quand la CGT indique 109 emplois supprimés dans les Bouches-du-Rhône, est-ce une contre-vérité au motif que 44 d'entre-eux sont délocalisés ? Demeurent-ils à la Drfip13 ? Et Marseille, qui compte 7 des quartiers les plus pauvres de France, a-t-elle besoin de perdre des emplois qualifiés ? Nos services perdent encore et toujours des emplois. Pensez-vous que les effectifs sont trop nombreux ? Qu'aurait à voir ici un quelconque plébiscite des usagers pour nos services « en ligne » pour justifier la suppression de services utiles et de proximité ? Descendez dans nos accueils (mais pas l'après-midi) Monsieur le Directeur.

Bien sûr la compensation des suppressions d'emplois se fait par le resserrement du réseau et des missions, par la réduction de « l'offre de service » (accueil, numéraire, régies, etc.), par des contrôles allégés de l'argent public ou encore une accélération des décaissements des aides covid malgré les risques de fraude. Cela se fait aussi par la casse des règles de gestion et des droits et garanties des agents et par la dégradation des conditions de travail. A la DGFIP, il n'a pas fallu attendre le covid pour fonctionner en « mode dégradé ».

A la veille de la campagne IR, à l'heure de la révision nécessaire et indispensable des valeurs locatives pour revenir à plus d'égalité devant l'impôt, tandis que l'État a décidé -de fait- de remettre en cause l'autonomie financière des collectivités locales, la Drfip 13 devrait assurément être plus disert et communiquer davantage sur les moyens qu'elle entend affecter

aux SIP et aux services du Cadastre pour qu'ils remplissent leurs missions de service public plutôt que de chercher à les désorganiser en les fusionnant.

La Drfip 13 sera-t-elle en capacité de procéder à la révision des valeurs locatives (gratuitement) ou laissera-t-elle le soin aux collectivités locales de lui préférer des officines privées (payantes) au motif d'éviter que les communes ne « transfèrent leurs charges » sur les services de l'État ? (Ironie).

A chacun ses priorités et ses vérités.

Affaiblir la DGFIP, c'est affaiblir l'intérêt général.

C'est ce à quoi s'emploient, sans relâche, le gouvernement et nos AGFIP.



Le 16 février, nous faisons état d'un rassemblement des agents des Finances publiques à l'appel des syndicats pour dénoncer le projet de transfert d'une partie de l'activité du service des impôts des entreprises des 5^e et 6^e arrondissements de Marseille vers La Ciotat. Pour ces agents et militants, cela porte atteinte à la qualité et à la proximité du service public, notamment pour les entreprises marseillaises. Francis Bonnet, directeur régional des finances publiques ne l'entend évidemment pas de cette oreille et parle même de « contre-vérités ».

FIN DE LA TH, FIN DES SIP ?

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) est l'argument majeur avancé pour justifier la liquidation en cours des Services des Impôts des Particuliers, avec d'importantes suppressions d'emplois, 21 cette année dans les SIP du 13, et l'industrialisation massive des tâches préfigurant les Pôles à venir.

L'industrialisation des tâches a été mise en place par la direction pendant la campagne déclarative 2020, en profitant de la crise du Covid. Ce système dynamite le principe même du secteur d'assiette. La notion de sectorisation géographique, ainsi que la sous-sectorisation qui détermine le portefeuille professionnel de chaque agent, disparaissent au profit d'un authentique travail à la chaîne.

Chaque agent sera spécialisé dans une tâche rendant cette dernière rébarbative et répétitive : exploitation de listes, accueil dégradé, réponses à e-contacts, résolution d'anomalies. La nouvelle organisation fonctionnelle de certains services et la montée en puissance des équipes transverses vont dans ce sens.

Cette organisation correspond exactement aux propositions d'évolutions des modalités d'organisation de l'accueil physique des usagers de la DGFIP du **rapport Bonnet/Catanèse du 23 juillet 2020**, qui explique qu'il faut profiter de la pandémie pour généraliser l'accueil en mode dégradé, sur la base de ce qui a été fait pendant la campagne déclarative 2020, sans retour en arrière.

La CGT tient à rappeler que la sectorisation géographique reste un élément essentiel pour assurer la qualité des bases d'imposition de la TH et un travail de qualité, pour lequel les agents sont impliqués.

Or les bases d'imposition doivent continuer à être déterminées pour que l'État compense la perte de budget que constitue la suppression de la TH auprès des collectivités locales. Cette détermination est réalisée par le biais de la mise à jour de la TH, mission essentielle des Services des Impôts des Particuliers.

Rappelons aussi que la TH ne sera effectivement supprimée qu'au titre de 2023. Les usagers qui dépassent le plafond d'exonération actuel se

verront appliquer un abattement de 30 % sur la TH 2021, 65 % pour la TH 2022 et 100 % pour la TH 2023. Ceci signifie qu'une mise à jour dégradée aurait des conséquences en matière de contentieux et de charges de travail pour les prochaines années (affluence aux guichets, messages, téléphones, etc).

De plus, les taxes sur les locaux vacants (THLV et TLV) ne sont pas supprimées. Elles sont établies au vu de la vacance des locaux, elle-même déterminée par la mise à jour de la TH. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires sont aussi conservées.

BREAKING NIOUZES !

Fin d'ILIAD, l'odyssée commence...

La note de campagne de l'Impôt sur le Revenu, parue le 11 mars 2021, annonce la "prochaine obsolescence technique" d'ILIAD (Annexe 2 page 20). Pour rappel, ILIAD est l'application informatique servant à établir, gérer, dégrever et contrôler l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation, soit la totalité des missions d'un Service des Impôts des Particuliers (SIP). Elle fonctionne très bien depuis plus de 20 ans.

Dès cette année, la saisie des déclarations de revenus papier devrait se faire sur une autre application, GESTPART, adossée à une base de données nationales. Il n'y aura pas de compétence géographique : la déclaration d'un usager pourra être saisie par n'importe quel SIP. Ainsi, comme le précise la note, une déclaration papier devra être saisie par le SIP qui la recevra, même si l'Adresse Fiscale de Taxation mentionnée relève d'un service différent, ce qui évitera tout envoi de déclaration d'un SIP à l'autre.

Les déclarations papier seront ensuite triées puis envoyées au SDNC (Service de la Documentation Nationale du Cadastre) pour numérisation, afin de pouvoir être consultées via le portail métiers / Adonis.

En résumé, **les déclarations de revenus pourront être saisies puis consultées par n'importe quel service, où qu'il soit.** La direction générale aura les mains libres pour restructurer les SIP.

Ce qui reste du réseau de proximité est en danger !

L'impôt sur le revenu n'est pas le seul concerné par la "prochaine obsolescence technique" d'ILIAD. Ce qui va rester de la taxe d'habitation sera gérée dès 2023 sur GESTPART, après mise en place de l'application GMBI (Gérer mes Biens Immobiliers) réservée aux usagers. Analyse complète au prochain numéro, et c'est du lourd !

Tou bi continuède...

La Contribution à l'Audiovisuel Public reste pour le moment adossée à l'avis de Taxe d'Habitation, y compris si cette dernière est nulle. Elle n'est pas annulée, à la grande surprise de nombreux usagers. Si le montant des avis a bien baissé pour une grande partie de la population, ce n'est pas le cas du nombre de relances pour non paiement de la Contribution à l'Audiovisuel Public, la baisse espérée des actions de recouvrement tarde à se manifester.



La note DG du bureau GF1B du 24/12/2020 précise : « la suppression de la TH sur les résidences principales en 2023 ne signifie pas la disparition des travaux de mise à jour à effectuer par les services. Au contraire ces travaux doivent se poursuivre sur tous les locaux. En effet la mise à jour TH revêt une importance déterminante pour la qualité de l'émission de la TH, des bases des collectivités locales et la fiabilisation de l'assiette de la TH ». Ce n'est pas la CGT qui l'écrit, mais la DG.

La déclaration automatique des revenus, nouveauté de 2020, a non seulement entraîné une explosion du nombre des défaillants, mais a aussi aggravé les difficultés de mise à jour de la taxe d'habitation, en validant d'office des adresses d'habitation parfois erronées.



La mise à jour des occupants des organismes HLM aurait dû être automatique depuis déjà plusieurs années via l'application Gespart, mais cela a été abandonné après l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation. Actuellement, les agents doivent toujours traiter des listes pour la mise à jour des locaux d'habitation des HLM.

La miraculeuse application **Gérer Mes Biens Immobiliers**, en projet pour 2023, doit rendre la mise à jour automatique possible auprès des bailleurs privés, en les obligeant à préciser l'identité de leurs locataires.

Or, la mise à jour des locaux d'habitation par le biais des imprimés 1236 adressés aux propriétaires montre à quel point il est difficile d'exploiter les informations transmises par les propriétaires. Les réponses, lorsqu'il y en a, sont difficilement exploitables : locataires inconnus, logements manquants ou excédentaires,

superficies différentes de celles connues du service...

Qui peut croire qu'une application informatique mise à la disposition des propriétaires, aussi performante soit elle, pourra permettre une mise à jour automatique fiable de nos fichiers ? Faut-il rappeler que les données du Cadastre, en l'absence d'un véritable recensement depuis 1970, sont fréquemment périmées ?

Pour le DG Jérôme Fournel, grand spécialiste en dysfonctionnements informatiques, il ne s'agit que d'anticiper les « gains de productivité » d'un dispositif qui, à défaut de fonctionner, ouvre la voie à des milliers de suppressions d'emplois.

Pour la CGT, ces faits traduisent un triple mépris :

- Le mépris des élus des collectivités locales, qui voient leurs bases dégradées, et par conséquent leurs budgets, alors que l'État ne cesse de se désengager ;
- Le mépris des usagers, avec une dégradation des accueils physiques et téléphoniques ;
- Le mépris des agents : détérioration des conditions de travail, pilotage à la petite semaine qui aboutit à un service public en mode low-cost.

La CGT revendique l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, des réorganisations de services et le maintien de la sectorisation et de la sous-sectorisation géographique.

CHSCT !

- **LA CGT EXIGE LA DOTATION EN MASQUE FFP2 POUR LES AGENTS EN CONTACT DIRECT AVEC LES USAGERS : VOLTIGEURS SIP, HUISSIERS, GÉOMÈTRES, ETC.**
- **ACCUEIL SIP : LA CGT EXIGE LES ÉQUIPEMENTS AUDIO-AMPLIFIÉS DANS LES ACCUEILS**

Comment asphyxier les collectivités locales ?



La stratégie du COUCOU.

Une des étapes du désengagement de l'État a été de vendre le « Nouveau Réseau de Proximité » aux élus locaux.

En effet, l'idée de faire porter la charge d'un service public d'état aux collectivités locales sans les compétences, il fallait y penser... tout en ayant le culot de faire miroiter aux élus une meilleure proximité !

D'où la création des Maisons France Services, avec l'obligation pour les collectivités de payer tous les frais : le local, le nettoyage, les fluides, les charges (coût estimé par l'état à 50 euros/m²) et cerise sur le gâteau, mettre du personnel payé par la collectivité locale à disposition.

Pour l'état une économie substantielle ! Et pour la collectivité un gouffre à gérer et à financer.

Et qui donc va payer les espaces France Services ? Les contribuables locaux.

Plus la collectivité est pauvre, plus on accentue les injustices sur le territoire.

Ainsi une petite ville qui pouvait bénéficier d'une trésorerie de proximité payée par la DGFIP, avec du personnel de pleine compétence, devra peut-être se contenter d'un espace France Service avec un employé municipal.

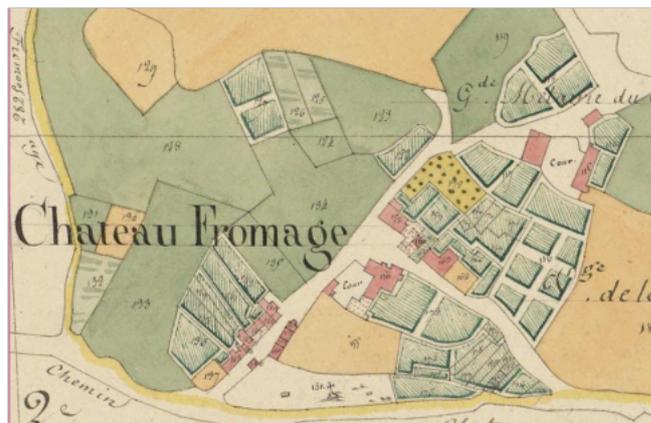
En clair, un service public national permet à tous sur tout le territoire d'avoir le même service public de proximité avec du personnel compétent et la garantie du secret fiscal. Demain ce sera un service public low-cost qui se mettra en place dans ces petites collectivités, les métropoles pouvant encore garder quelques services de pleine compétence.

Quelles sont les économies engrangées au niveau national par la fermeture des trésoreries de moins de 6 agents pour l'état ? Plus de 16 millions d'euros pour près de 1000 trésoreries (loyer annuel+coût de fonctionnement)

désormais à la charge de la collectivité locale si elle crée sa maison France Service.

Pour les Bouches du Rhône, en faisant table rase des trésoreries du département, la DRFIP 13 économise par an plus de 400 000 € de loyer auxquels il faut rajouter 50 euros/m² pour le coût de fonctionnement. Bien sûr il faut rajouter les « économies » des suppressions d'emplois qui accompagnent le démantèlement.

En détail, l'économie pour l'état : Allauch près de 20 000 €, Roquevaire près de 17000 €, Maussane 20 000 €, St Rémy 19000 €, Gardanne 10 000 €, Trets 11 000 €, Martigues 100 000 €, St Andiol 23000 €, Miramas 17000 €, Lambesc 20 000 €,



Salon 105 000 €, Vitrolles 40 000 €, total des économies : plus de 400 000 € !!!

Pour la plupart des collectivités locales, c'est une perte sèche sans parler des loyers, car souvent, elles louaient les locaux des Trésoreries à l'Etat !

Comment donc financer ce nouveau service public local ?

Avec la taxe foncière et la contribution foncière des entreprises (il ne restera presque plus de taxe d'habitation).

Mais les deux services en charge de ces impôts, le **cadastre** et les **services des impôts des entreprises, sont dans une situation catastrophique suite aux suppressions d'emplois et aux nouvelles charges de travail qui s'ajoutent sans les emplois.**

Ainsi, les Services des Impôts des Entreprises connaissent une charge de travail exponentielle liée au fond de solidarité, devenu une priorité au niveau de l'état, et de fait la CFE est laissée de côté, ce qui impactera le budget des communes.

Mais ce n'est pas tout, la situation des Centres des Impôts Fonciers est aussi catastrophique.

Avant même la pandémie, la charge de travail des CDIF alliée à des suppressions d'emplois iniques, ne lui permettait pas d'assurer correctement les missions fiscales, foncières et topographiques qui lui sont dévolues.

De plus, la désorganisation des **Services de Publicité Foncière** imposée par la DG pour justifier les fusions de service et créations de pôles nationaux, impacte aussi les CDIF, le retard de publication au fichier immobilier entraînant du contentieux d'attribution... et une inondation de questions saturant les messageries balsus ou e-contact ou téléphone... et donc entraînant plus de monde à l'accueil.

La gestion des permis de construire, laissée en jachère pendant le Plan de Continuité de l'Activité (PCA où les CDIF n'étaient pas inclus), le ralentissement ou l'arrêt des tournées de conservation des géomètres sur le terrain sur instruction de la DG, entraîne des conséquences sur la prise en charge du bâti.

Les communes ne toucheront sans doute pas aux taux de la CFE des entreprises, compte tenu du contexte sanitaire, et qui donc va payer les carences de l'état ? Les particuliers, directement ou indirectement (par exemple avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères...) On peut donc s'attendre à une augmentation des taux de la Taxe Foncière pour les contribuables déjà connus, car peu de constructions nouvelles ont pu être prises en charge pour le calcul de l'assiette globale des collectivités, suite à la désorganisation des CDIF voulue par la DGFIIP.

Comme pour le nouveau réseau de proximité, l'état veut mettre en difficulté les collectivités locales (qui s'investissent déjà beaucoup depuis la pandémie) avec le discours du candidat président Macron « on n'augmente pas les impôts » et si au niveau de la fiscalité locale il y a des augmentations ce n'est pas « nous », sauf que la gestion des impôts locaux, c'est du domaine de l'Etat... C'est donc à l'Etat de régler la note et non aux particuliers. Mais c'est vrai que la politique fiscale de la majorité actuelle ne va pas vraiment dans le sens de plus de justice fiscale et sociale.

Les 150 ans de la Commune de Paris (18/03 au 28/05/1871)

Pour le plaisir de lire une figure majeure de la Commune, ci-dessous un extrait du récit de Louise Michel.

Je m'en vais avec le détachement du 61e au cimetière Montmartre, nous y prenons position. (...) La nuit était venue, nous étions une poignée, bien décidés. Certains obus venaient par intervalles réguliers ; on eût dit les coups d'une horloge, l'horloge de la mort. Par cette nuit claire, tout embaumée du parfum des fleurs, les marbres semblaient vivre. (...) Drapeau rouge en tête, les femmes étaient passées ; elles avaient leur barricade place Blanche, il y avait là Élisabeth Dmitrieff, madame Le Mel, Malvina Poulain, Blanche Lefebvre, Excoffon. André Léo était à celles des Batignolles. Plus de dix mille femmes aux jours de mai, éparées ou ensemble, combattirent pour la liberté. (...) Les légendes les plus folles coururent sur les pétroleuses, il n'y eut pas de pétroleuses – les femmes se battirent comme des lionnes, mais je ne vis que moi criant le feu ! le feu devant ces monstres ! Non pas des combattantes, mais de malheureuses mères de famille, qui dans les quartiers envahis se croyaient protégées par quelque ustensile faisant voir qu'elles allaient chercher de la nourriture pour leurs petits (une boîte au lait, par exemple), étaient regardées comme incendiaires, porteuses de pétrole, et collées au mur ! (...) Versailles étend sur Paris un immense linceul rouge de sang ; un seul angle n'est pas encore rabattu sur le cadavre. Les mitrailleuses moulent dans les casernes. On tue comme à la chasse ; c'est une boucherie humaine : ceux qui, mal tués, restent debout ou courent contre les murs, sont abattus à loisir. (...) Attirées par le carnage et suivant l'armée régulière, on vit, lorsque la Commune fut morte, apparaître un peu avant les mouches des charniers ces goules, remontant, elles aussi, au lointain passé, peut-être tout simplement folles, ayant la rage et l'ivresse du sang. Vêtues avec élégance, elles rôdaient à travers le carnage, se repaissant de la vue des morts, dont elles fouillaient du bout de leur ombrelle les yeux sanglants.

« Ce n'est pas une miette de pain, c'est la moisson du monde entier qu'il faut à la race humaine, sans exploiteur et sans exploité. »

Louise Michel

(Née le 29/05/1830, morte à Marseille le 9/01/1905)



Les Cuistres du Cluster

En cette deuxième année de peste-covid, la Baronne Demi-rôtie s'agace : que d'hérétiques dans les services ! Trop de populace C ou B ne déférant pas au Port du Masque (vouï, vouï, avé des Majuscules!), sainte et ultime protection du mécréant. Tout irait pour le mieux sans cela, point de doute là-dessus. La Covid ne se répand que si l'on n'arbore pas fièrement cette protection (dont la fourniture d'un modèle fiable se fait sur les deniers du porteur ; charité bien ordonnée commence par soi-même, faudrait pas voir à gaspiller les bons écus tout ruisselants de la DGFIP).

Ah, et aussi seulement si le mal-porteur est de grade inférieur à A. Bah vi, dame, les maladies sont affaires de pauvres, et si par hasard (fréquent?) un cadre supérieur se trouve contaminé, il n'en est en rien responsable : c'est que sa dévotion l'a amené à dispenser son auguste présence parmi les plébéiens B et C, lesquels, sans un Chef, cèdent naturellement à leurs penchants oisifs et vicieux, elle l'a lu dans le Gorafi Madame.

Bref, la Baronne Demi-rôtie est un peu colère, et le fait savoir par mail. Peu lui chaut l'incapacité de l'état-major à fournir des masques d'un modèle réellement efficace, ou celle d'organiser des espaces sûrs dédiés à la restauration dans tous les services, ou encore à atteindre un taux de télé-travailleurs suffisant pour participer au recul de l'épidémie (et de leur rembourser les frais qu'ils prennent à leur charge, comme cela se fait dans le Doux Royaume du Privé). Le problème, c'est Le Port du Masque. Elle se pâme presque à l'idée de ces bougres d'agents postillonnants et bavants, agglutinés comme des bêtes, qui sait même, se touchant les mains, partageant des combinés téléphoniques ou des mopieurs à la charge virale nucléaire ? Le Cluster, c'est les agents. Le Cluster, c'est nous.

Enfin, avant que d'aller poser un cerge à la chapelle de Notre Dame du NRP, que la Baronne et la direction nous lâchent un peu la veste : quand la DRFIP sera un tant soit peu capable de prendre les mesures attendues en termes d'organisation du travail et de télé-travail, des locaux, de nettoyage, de fourniture de masques FFP2, ils seront moins perçus comme les cuistres du cluster.

On parle de nous dans le Canard !

Les milliards du fonds de solidarité étaient distribués sans compter

Après six mois d'abus, Bercy multiplie les contrôles, et les délais s'allongent...

DES AIDES distribuées par milliards aux petites et moyennes entreprises... et des fraudes par dizaines de millions d'euros. Petits coquins ! Devant l'ampleur des tricheries dans la distribution du fonds de solidarité, le gouvernement a décidé de resserrer les boulons. Depuis décembre, ce soutien attribué aux PME en difficulté fait l'objet de contrôles de plus en plus rigoureux : leur nombre, ces dernières semaines, a été multiplié par près de 10. Mais cette vigilance accrue, ajoutée aux bugs en série de l'informatique de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), provoque des retards de paiement qui exaspèrent les bénéficiaires. Parce qu'en plus ils sont pressés ?

A la mi-février, 15 % des dossiers déposés pour le mois de décembre étaient toujours en attente. De l'aveu même de Bruno Le Maire, les formulaires de demande du mois de janvier n'ont été mis en ligne que le 24 février. Les aides, assure le ministre, seront versées dans un délai « de quelques jours à quelques semaines ». Plutôt quelques semaines, donc. De quoi déridier les centaines de milliers d'entreprises qui ne survivent que grâce à cette manne.

Panique à bord

Créé en mars 2020, lors du premier confinement, le fonds était, à l'origine, destiné aux petites entreprises et aux indépendants. Il a, depuis, été élargi aux boîtes moyennes particulièrement touchées (restauration, tourisme, culture). Son montant maximal, dans le même temps, est passé de 1 500 à 200 000 euros par mois. Deux millions d'entreprises ont perçu 15 milliards en dix mois. Mais, preuve que le système a pris de l'ampleur, il distribue actuellement 4,5 milliards par mois.

Au début, le fonds fonctionnait en roue libre. « C'était panique à bord, raconte une syndicaliste de la



DGFIP. Il fallait soutenir à tout prix, pour éviter un désastre économique. Nous disions oui à tout. » A votre bon cœur ! « Il y a eu un effet d'aubaine grâce à une absence complète de contrôle », précise l'un de ses collègues, qui estime que « de 30 à 40 % des fonds ont été accordés à tort » par son centre des impôts.

Il faut dire que les demandes étaient traitées automatiquement – et fissa : trois jours en moyenne – par cinq algorithmes. Il suffisait, notamment, que le chiffre d'affaires 2019 du demandeur, son numéro d'entreprise (Siret) et son secteur d'activité correspondent à ceux enregistrés dans les ordinateurs de la DGFIP pour que l'aide soit accordée en trois ou quatre jours, sans la moindre vérification humaine ! Simple comme un clic...

Pas étonnant, dès lors, que les fraudes se soient multipliées (lire l'encadré). A la fin du mois de juillet, la DGFIP contrôlait un échantillon de 92 000 entreprises suspectes. Surprise : plus d'un tiers avait fraudé, pour un montant de 44 millions, selon Bercy. Seuls 4 millions ont été récupérés... Normal, d'après cette

syndicaliste : « Déclencher une procédure contre plusieurs dizaines de milliers de petites boîtes demande beaucoup de travail. Pas rentable pour récupérer, en moyenne, 1 300 euros par entreprise. »

Selon une note interne de la DGFIP datée du 5 février, « jusqu'en octobre, moins de 5 % des demandes étaient transmises aux services pour contrôle ». Ce mois-là, cependant, le rythme des vérifications s'est accéléré, et, en décembre, plus du quart des dossiers se sont vu rejetés. Tout cela allonge les délais : au niveau national, à la mi-février, seulement 60 % des dossiers de décembre avaient été traités.

Informatique nerveux

A ces bavures s'ajoutent des bugs répétés de l'informatique de Bercy. « Pour [enregistrer les demandes] du fonds de solidarité, explique un informaticien d'un centre régional des impôts, la DGFIP s'est reposée sur le logiciel E-Contact, qui permet habituellement aux contribuables d'entrer en contact avec l'administration fis-

cale. Mais il n'est pas assez puissant pour gérer les demandes de centaines de milliers d'entreprises. De plus, il est difficile à connecter avec d'autres applications de la DGFIP (Chorus, pour les paiements, Adèle, le portail des entreprises, RSP, pour le recouvrement des dettes fiscales, etc.). » Résultat ? « La dernière semaine de février, notre informatique a été en rade trois jours sur cinq. » Ça laisse encore de la marge...

Bruno Le Maire le jure : tout va s'arranger. En février, il a annoncé le recrutement de 250 contractuels pour « accélérer le traitement des dossiers ». Et permettre aux PME de toucher cette aide sans toucher le fonds ?

Hervé Martin

Escrocs et profiteurs

LA FAIBLESSE des contrôles liés à l'attribution du fonds de solidarité a suscité de nombreuses vocations, chez les petits malins comme chez les vrais fraudeurs. Certains dirigeants ont notamment ressuscité leur boîte en sommeil pour bénéficier de la manne.

D'autres, selon Bruno Le Maire, ont envoyé « jusqu'à une douzaine de demandes pour la même société ». Sans compter ceux qui changent d'un mois à l'autre de domaine d'activité – de la livraison à la restauration rapide, par exemple – pour profiter d'une aide accrue. A quoi s'ajoute le micro-entrepreneur qui déclare, en revenu mensuel, son chiffre d'affaires de l'année, histoire de gonfler son indemnisation.

Parmi les simples opportunistes, un cas de figure répandu : ces fast-foods qui réalisent, en vente à emporter, un chiffre d'affaires supérieur à celui d'avant la crise. Double bingo : ils bénéficient du fonds et... économisent, puisqu'ils sont autorisés à ne pas déclarer au fisc les recettes de la vente à emporter.



SERIEUSE, DISPONIBLE, EFFICACE

**QUI VOUS
SOUTIEN ?**

**QUI
VOUS
DÉFEND ?**



VOUS AUSSI, SOUTENEZ LA CGT FINANCES PUBLIQUES 13

ADHEREZ !



Par mail : cgt.drrip13@dgfip.finances.gouv.fr

Facebook : CGT Finances publiques 13

Site internet : www.dgfip.cgt.fr/013

@CGTFinancesPubliques13